



AJL976.yt

Plateforme d'annonces légales

Centre Hospitalier de Mayotte

Type : Marché de service

Edition : ffff

Parution web : 0000-00-00

Parution print : 2024-02-16

Centre Hospitalier de Mayotte

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Affaire n° 02/ACHA/2024

Prestations liées aux évacuations sanitaires Mayotte/Réunion. Transport terrestre des personnes, prise en charge des patients, des accompagnateurs et des matériels liés.

Avis n° 4051120 envoyé au BOAMP/JOUE le 13/02/2024

SECTION I : LA PERSONNE PUBLIQUE

Nom et adresse officiels du pouvoir adjudicateur :

Centre Hospitalier de Mayotte

Direction des Achats et de la Logistique

Département Commande Publique

B. P. 04, Tél. 02 69 61 80 00 - Fax. 02 69 61 79 65

97 600 Mamoudzou

Représenté par M Jean-Mathieu DEFOUR – Directeur Générale

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

2.1 Objet du marché :

Le présent marché concerne les prestations de transport terrestre des personnes, des patients, des accompagnateurs et des matériels liés.

2.2 Classification nomenclature :

60100000 : Services de transport routier

2.3 Division en lots :

La prestation est décomposée en 2 lots :

Lot n°1 : Transport des patients, des accompagnateurs et des matériels nécessitant une ambulance entre l'aéroport de Rolland Garros St Denis de la Réunion et Mayotte.

Lot n°2 : Transport des patients, avec ou sans accompagnateurs, avec ou sans matériels médicaux, nécessitant un VSL (véhicule sanitaire léger).

SECTION III : DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date début des prestations soit

le 1er mai 2024.

L'accord-cadre peut être reconduit trois fois 1 an par reconduction tacite.

Sa durée maximale totale ne pourra pas excéder 4 ans (périodes de reconduction éventuelles comprises) soit le 30/04/2028

SECTION IV PROCÉDURE

4.1 Type de procédure et forme du marché :

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R.

4.2 Critères d'attribution :

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R 2152-6 et R2152-7 du CCP. L'offre de chaq

4.3 Date limite de réception des offres : Vendredi 15 mars 2024 à 15h00 (heure locale).

4.4 Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

SECTION V : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRE

S

5.1 -Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est téléchargeable sur le site dont l'adresse Internet est : www.achatpublic.com

5.2 -Les offres sont transmises par voie dématérialisée sur le site : <https://www.achatpublic.com> avant la date et l'heure limite de réception

5.3 - Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande pa

5.4 - INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS :

Tribunal Administratif de MAYOTTE

Les Hauts du Jardin du Collège (rue de l'internat)

97600 Mamoudzou

? : 02 69 61 18 56 - ? : 02 69 61 18 62

Email : greffe.ta-mayotte@juradm.fr

Introduction des recours

- Un recours gracieux peut être formulé auprès de Madame le Directeur Général du CH de MAYOTTE,
- Un recours en référé pré contractuel, en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence, avant la conclusion
- Un référé contractuel au plus tard le 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ou, à défaut, jusqu'à l'expiration d'un délai de
- Un recours pour excès de pouvoir contre un acte détachable du marché dans les mois à compter de la notification de la décision faisant
- Un recours de plein contentieux, éventuellement assorti d'un référé suspension, introduit dans les deux mois à compter de l'accomplisse

Date d'envoi du présent avis : 15/02/24